Nations Unies S/2007/652



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 novembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 30 septembre 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-58316 (F) 061107 071107

Annexe

Lettre datée du 30 octobre 2007adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous fais tenir ci-joint le rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo pour la période allant du 1er au 30 septembre 2007.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1[er] au 30 septembre 2007.

2. Au 30 septembre 2007, l'effectif total déployé sur le terrain était de 15 314 soldats, dont 2 389 provenaient de pays non membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Situation politique

3. Après avoir rencontré séparément les parties, à Londres, les 18 et 19 septembre, la troïka (Union européenne, États-Unis et Fédération de Russie) a tenu la première série de pourparlers directs entre Belgrade et Pristina, à New York, le 28 septembre. Les négociations directes ont eu lieu le lendemain de la réunion des Ministres du Groupe de contact, également à New York, en marge de l'Assemblée générale. Les négociations n'ont à ce jour donné lieu à aucun progrès notable.

Sécurité

4. Malgré l'incertitude qui entoure le processus de détermination du statut du Kosovo et son issue, le mois de septembre a été relativement calme. On a signalé deux attaques à main armée contre des biens appartenant à des Serbes du Kosovo, qui ont occasionné des dégâts matériels, et une explosion dans un bar de Pristina, qui a fait deux morts et neuf blessés. Cet incident était de nature criminelle. Le propriétaire du bar aurait été mêlé à l'assassinat d'un officier du Service de police du Kosovo le mois dernier.

5. Aucun incident visant la Force de paix au Kosovo n'a été enregistré en septembre. La menace contre la Force est faible.

6. Au total, 308 incidents en rapport avec des trafics de stupéfiants (23), la contrefaçon de monnaie (25), la contrebande (8), les explosions (3), diverses infractions (105), la possession illégale d'armes (69), les saisies d'armes et de munitions (23) et les munitions non explosées (52) ont été signalés pendant la période considérée. Le nombre d'incidents est nettement moins élevé qu'en août (416).

Opérations de la KFOR

7. Le rythme des activités opérationnelles est demeuré stable. La KFOR continue de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de veiller à la liberté de circulation, en menant les opérations prévues par son mandat ou induites par le renseignement. Elle s'emploie actuellement à mettre à jour son système de planification des interventions d'urgence en prévision d'incidents qui pourraient se produire pendant et immédiatement après la période des pourparlers. À cet égard, elle demeure prête à intervenir en cas de troubles partout au Kosovo.

Respect des règles

8. Le Conseil de discipline du Corps de protection du Kosovo s'est réuni le 18 septembre et a décidé de révoquer trois membres du Corps pour cause d'absence

non autorisée, de confirmer la suspension sans solde de deux membres du Corps dans l'attente d'une enquête pénale et disciplinaire, et de réintégrer deux membres suspendus sans solde depuis janvier 2007.

Corps de protection du Kosovo

9. Il n'y a pas eu de campagne de recrutement en septembre 2007.

10. L'effectif actuel du Corps de protection du Kosovo (CPK) est de 2 913 membres actifs, dont 194 (6,83 %) – soit le même nombre que le mois dernier – sont issus de minorités ethniques (170 hommes et 24 femmes). Le pourcentage de membres de minorités au sein du Corps reste inférieur à l'objectif fixé par le Représentant spécial du Secrétaire général, et 113 des postes inscrits au tableau d'effectifs sont restés vacants. Sur les 2 000 postes prévus par la liste de réserve, 1 892 ont été pourvus, le nombre de membres issus de minorités ethniques étant de 48, soit 2,45 %. En outre, deux des membres du CPK révoqués par le Conseil de discipline (un Croate et un Serbe) font partie des minorités, dont le nombre ne cesse de baisser alors qu'il n'est pas prévu de procéder à une campagne de recrutement.

11. La formation des membres du Corps se poursuit conformément aux plans établis. Le cours de base destiné aux officiers, qui se terminera en novembre (12 membres), et le cours de formation d'officiers, qui sera achevé en janvier 2008 (18 membres), ont commencé. Seize nouveaux membres du Corps ont rejoint l'université, ce qui porte le nombre total de membres suivant une formation universitaire à 37.

12. Il y a eu en septembre huit cérémonies réunissant 163 membres du CPK. Aucun incident n'a été signalé.

Conclusion

13. La situation sur le terrain demeure calme, mais les incertitudes politiques concernant les pourparlers sur le statut futur demeurent une source de tension, notamment parmi les étudiants et au sein du CPK. La KFOR reste totalement prête à faire face à d'éventuels troubles civils au Kosovo et ripostera énergiquement à toute tentative de faire dérailler le processus politique, d'où qu'elle vienne.